

Brexit, un choc oui... mais pour qui ? Voilà ce que serait l'impact prévisible d'une sortie sans accord secteur par secteur des économies britanniques ou françaises



Le scénario du "no deal" pourrait toucher l'agriculture, les vins et spiritueux, l'automobile, les produits pharmaceutiques, chimiques et textiles, et surtout au Royaume-Uni. Mais l'impact devrait être modéré.

Avec Jean-Marc
Siroën

Atlantico : Dans la perspective d'un Brexit sans accord, c'est à dire d'un "No deal", quelles en seraient les conséquences pour les entreprises et les salariés en France qui peuvent dépendre des échanges entre les deux pays ? Quels sont ces secteurs qui présentent des excédents sur le Royaume Uni qui pourraient en subir les conséquences ?

Jean-Marc Siroën : Le « deal » prévoyait le maintien d'une Union douanière entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne pendant une période transitoire qui avait toutes les chances de s'éterniser, d'où le rejet des « hard brexiteurs ». Si le « deal » permettait d'éviter le rétablissement des frontières pour les échanges de biens, le « no deal » impliquerait l'application immédiate de tarifs douaniers dit « nation la plus favorisée », ceux qui s'appliquent à tous les pays avec lesquels l'Union Européenne n'a pas mis en place de traité commercial (Chine, États-Unis,...).

Pratiquement, la reconstitution de frontières posera une multitude de problèmes à commencer par des goulots d'étranglement lors des passages en douane.

Bien évidemment, le rétablissement des droits de douane réduira le commerce entre la France et le Royaume-Uni. C'est un jeu « perdant-perdant ». Dans la mesure où l'excédent français est de 11 milliards d'euros, nos producteurs pourraient souffrir davantage que ceux d'outre-manche. De plus, la probable dépréciation de la livre sterling agirait comme une taxe additionnelle sur les importations britanniques et comme une subvention à l'exportation ce qui poserait un handicap supplémentaire pour les firmes européennes et particulièrement pour les entreprises françaises.

Les secteurs les plus touchés seraient l'agriculture, les vins et spiritueux, l'automobile, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques et textiles.

Mais si l'impact n'est pas négligeable, il ne doit pas être exagéré. D'une part, dans certains secteurs, les exportations pourraient être redéployées ailleurs, y compris au sein de l'Union européenne notamment parce que les produits français deviendraient plus compétitifs par rapport aux produits anglais.

D'autre part certains biens exportés sont peu substituables et donc peu sensibles aux prix (produits de luxe, produits

pharmaceutiques, réacteurs,...).

Enfin et surtout, nos exportations industrielles incorporent des composants importés ce qui modère l'effet de leur baisse sur l'emploi et l'activité en France. Une moindre exportation de produits textiles risque ainsi de peser davantage sur l'emploi chinois que sur l'emploi français... Plus cocasse encore, les réacteurs des airbus achetés par British Airways sont souvent... produits au Royaume-Uni par Rolls-Royce. Il est vrai, néanmoins que la France exportera moins de composants vers les entreprises allemandes qui exportent vers le Royaume-Uni, etc...

C'est donc plutôt le coût associé à cette rupture de la chaîne de valeur, organisée à l'intérieur de l'Union européenne, qui pourrait être sous-estimé... pour le Royaume-Uni. Le coût des composants d'origine européenne va augmenter pour les entreprises britanniques ce qui les incitera à se délocaliser dans l'Union européenne (ou ailleurs) compensant même partiellement, les effets négatifs de la chute des exportations. La France a d'ailleurs tout intérêt à mener une politique visible d'attractivité.

On le voit, les extrapolations sur les conséquences économiques du « no deal » doivent être prises avec précaution.

N'est-on pas éloigné ici d'un constat qui présenterait la finance comme la principale victime de cette situation ? Le profil des personnes les plus touchées ne pourrait-il pas être plus large que le seul secteur de la finance ?

Nous avons évoqué le commerce des biens, mais la spécialisation du Royaume-Uni est davantage fondée sur les services et, tout particulièrement, sur les services financiers. Si sa balance commerciale est structurellement déficitaire, sa balance des services est structurellement excédentaire. Cette fois, ce ne sont plus les droits de douane qui sont en cause, mais le tissu bien plus complexe des réglementations qui restreignent plus ou moins le commerce des services.

En effet, l'attractivité de ses marchés financiers, notamment le marché des changes est la seule chose que le Royaume-Uni avait pu sauvegarder de son hégémonie passée. Leur modernisation voulue autrefois par Mme Thatcher a aussi bénéficié de son intégration européenne et de son « passeport financier européen ». Toutefois, même avec le « deal » le secteur financier aurait souffert.

Le problème se pose pour le Royaume-Uni, pas pour la France qui pourrait en profiter. Elle a d'ailleurs plutôt bien réagi pour accueillir les banques à la recherche de relocalisation. Londres va donc perdre des emplois dans la City et Paris en gagner à la Défense. L'effet pourrait être assez significatif au Royaume-Uni où les services financiers représentent environ 10% du PIB. Il sera beaucoup plus modéré en France. Mais surtout les emplois créés exigeront des compétences qui ne sont pas celles des éventuels emplois perdus.